

FORMATION DU SPÉCIALISTE DE L'AUTONOMIE

Module 2 :
**Soutenir les membres
lorsqu'ils terminent leur
formation et commencent
à travailler**



BIENVENUE !

Dans le module 1, vous avez appris comment aider les membres à faire une demande de prêt du fonds perpétuel d'études (FPE). Dans ce module, vous apprendrez à les guider vers l'autonomie pendant qu'ils :



1. Terminent leur formation.



2. Commencent un meilleur emploi.

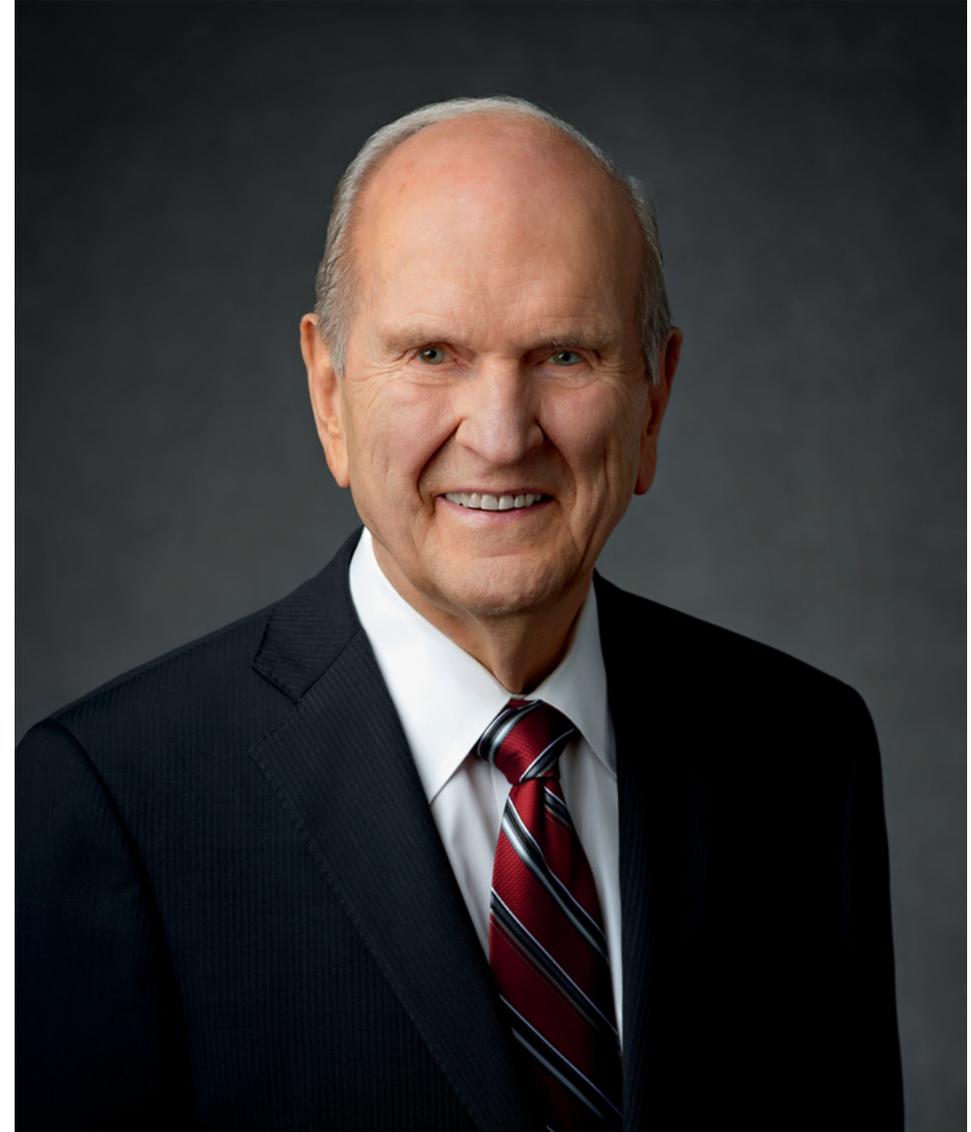


3. Tiennent leurs engagements.

VOTRE TRAVAIL SE RÉSUME À SERVIR

« Nous servirons en son nom, avec son pouvoir et son autorité, et avec sa bonté et son amour. »

Russell M. Nelson, « Servir avec le pouvoir et l'autorité de Dieu », *Le Liahona*, mai 2018, p. 69.



QUELLES SONT LES ÉTAPES QUI SUIVENT LA DEMANDE DE PRÊT DU FPE ?

5 Demandez le décaissement et remboursez par petites mensualités.

6 Terminez la formation.

7 Commencez à travailler.

8 Respectez vos engagements en remboursant le prêt du FPE.



Note : Consultez les instructions concernant le décaissement et le remboursement sur pef.lds.org.

EN TANT QUE SPÉCIALISTE, COMMENT AIDER UN MEMBRE AU FIL DE CES ÉTAPES ?

5

Pour répondre aux questions d'un membre sur le remboursement, invitez-le à consulter pef.lds.org/help.

6

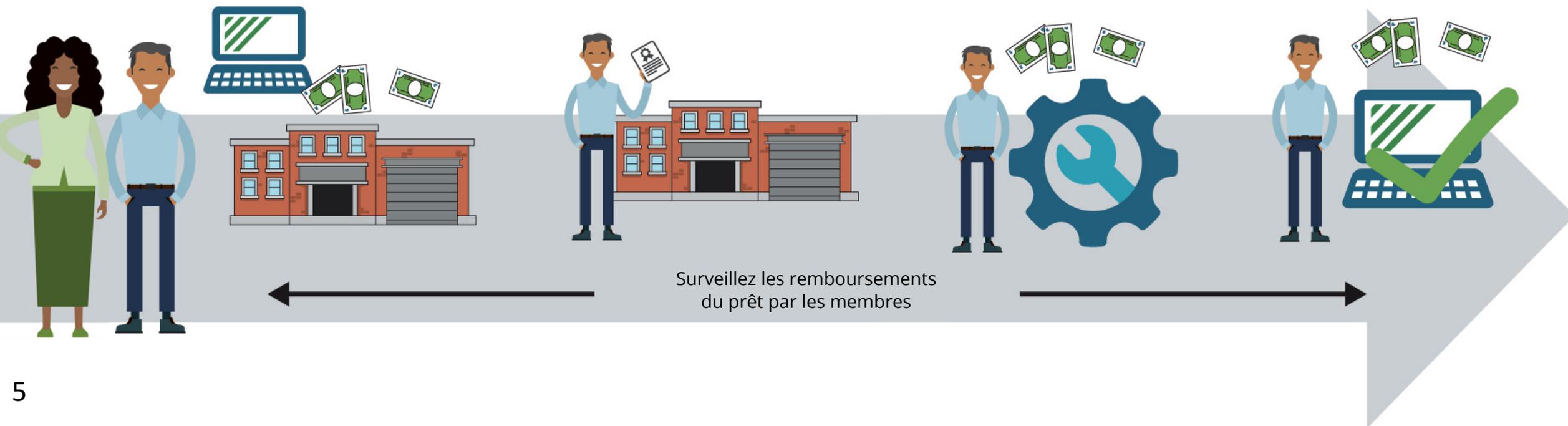
Motivez le membre à recevoir son diplôme ; félicitez-le quand il l'obtient.

7

Aidez-le à trouver un travail ou à créer une entreprise.

8

Encouragez-le à respecter ses engagements.



1. AIDER LES MEMBRES À TERMINER LEUR FORMATION

Il se peut que les membres aient des difficultés à suivre leur formation.
Incitez-les à se concentrer, à avoir foi et à aller jusqu'au bout.



1. Terminer leur formation.



2. Commencer un meilleur emploi.



3. Tenir leurs engagements.

VERSEMENTS SUPPLÉMENTAIRES À L'ÉTABLISSEMENT

Le premier versement a été effectué auprès de l'établissement au moment où la demande de prêt du FPE du membre a été acceptée. Selon le programme, d'autres versements peuvent être demandés.

Rappelez aux membres que pour effectuer un versement en faveur de leur établissement, ils doivent se rendre sur pef.lds.org et en faire la demande au moins un mois avant la date prévue.

Ils devront fournir des documents supplémentaires provenant de l'établissement, peut-être une nouvelle approbation du dirigeant de la prêtrise et leur compte doit être à jour dans le remboursement du prêt.

S'ils ont des questions, ils trouveront des réponses et de l'aide sur pef.lds.org/help.



RENSEIGNEMENTS SUR LE DÉCAISSEMENT



Les membres trouveront eux-mêmes la réponse à cette question sur pef.lds.org. Ils pourront aussi y consulter le statut de leur prêt et lire les réponses aux questions fréquentes.

QUESTIONS FRÉQUENTES



Les membres trouveront la réponse à ce genre de questions sur pef.lds.org/help, qui propose des ressources telles que les questions fréquentes, des renseignements sur divers sujets et l'option d'une assistance en ligne.

2. ENCOURAGER LES MEMBRES À COMMENCER À TRAVAILLER.

Une des choses les plus importantes que vous puissiez faire en tant que spécialiste est d'encourager les membres à commencer à travailler le plus tôt possible après leur formation.



1. Terminer leur formation.



2. Commencer un meilleur emploi.



3. Tenir leurs engagements.

GROUPES D'AUTONOMIE

L'un des moyens d'aider les membres à trouver du travail après leur formation est de les encourager à se joindre à un groupe d'autonomie. Deux d'entre eux les aideront à trouver du travail :

- Trouver un meilleur emploi
- Lancer mon entreprise et la développer



COMMENT LA PARTICIPATION À UN AUTRE GROUPE D'AUTONOMIE POURRA-T-ELLE M'AIDER ?

La Première Présidence a promis ces bénédictions aux participants des groupes d'autonomie :

« Nous vous invitons à étudier diligemment ces principes, à les appliquer et à les enseigner aux membres de votre famille. Ce faisant, vous serez bénis. Vous apprendrez ce que vous devez faire pour parvenir à une plus grande autonomie. Vous recevrez plus d'espérance et de paix et vous progresserez davantage. »

Lettre de la Première Présidence, dans *Ma fondation : Principes, compétences, habitudes*, 2014, p. 2.



RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR TROUVER UN EMPLOI

En plus de la participation à un groupe d'autonomie, vous pouvez proposer aux membres de consulter :

- Le responsable local de l'autonomie.
- Des conseillers et les autres ressources disponibles dans l'établissement où le membre a étudié.
- Leurs dirigeants locaux, tels que les dirigeants de collège des anciens et de la Société de Secours, ainsi que l'épiscopat ou la présidence de branche.



GESTION DE L'ARGENT

Lorsqu'ils commencent à travailler et gagnent plus d'argent, certains membres ne savent pas comment le gérer.

Le groupe « *Finances personnelles* » les aidera à mieux gérer leurs revenus. Rappelez-leur l'importance d'une bonne gestion des finances et encouragez-les à se joindre à ce groupe.



3. ENCOURAGER LES MEMBRES À RESPECTER LEURS ENGAGEMENTS

Encouragez les membres à respecter leurs engagements et à rembourser leur prêt.



1. Terminer leur formation.



2. Commencer un meilleur emploi.



3. Tenir leurs engagements.

SOYEZ BÉNIS PUIS BÉNISSEZ LES AUTRES

Rappelez aux membres qu'en remboursant leur prêt, ils seront bénis et béniront les autres. Le président Hinckley a dit :

« Ils rembourseront leur emprunt afin que d'autres puissent être bénis comme ils l'ont été [...]. « Ce faisant, ils auront une merveilleuse impression de liberté, car ils auront amélioré leur situation, non pas grâce à une bourse ou à un cadeau, mais par un emprunt qu'ils rembourseront. Ils pourront relever la tête et se sentir indépendants. Il y aura plus de chances qu'ils demeurent fidèles et pratiquants pour le reste de leur vie. »

Gordon B. Hinckley, « Le fonds perpétuel d'études », *Le Liahona*, juillet 2001, p. 62.



INSTRUCTIONS CONCERNANT LE REMBOURSEMENT

Une des questions les plus fréquentes qui vous sera posée est : « Comment rembourser le prêt ? »

Invitez les membres à consulter les instructions concernant le remboursement sur pef.lds.org afin de les aider à tenir leurs engagements.



AIDER LES MEMBRES QUI ONT DES DIFFICULTÉS À REMBOURSER LEUR EMPRUNT

Il se peut que les membres aient du mal à rembourser ou ne l'aient pas fait depuis longtemps. Soyez compatissant.

- Dites-leur que vous vous souciez d'eux et que vous les guiderez dans la recherche d'un meilleur emploi.
- Indiquez-leur que pef.lds.org/help contient de nombreuses options pour les aider à gérer leur emprunt et à tenir leurs engagements.
- Faites comprendre aux dirigeants locaux que les offrandes de jeûne ne doivent jamais être utilisées pour aider les membres à rembourser un emprunt souscrit auprès du FPE. Il y a d'autres solutions pour aider les membres en difficulté à rembourser leur prêt, comme des ajustements provisoires du montant. Dites-leur de se connecter sur leur compte FPE afin de contacter l'assistance.



COMPRENDRE, COMPATIR ET SERVIR

S'il y a bien une chose que vous devez retenir de cette formation, c'est la suivante :

Il est tentant de juger ou de critiquer un membre qui ne rembourse pas son emprunt. Vous avez peut-être raison et il pourrait faire mieux. Cependant, veuillez à ne pas l'offenser. Cela pourrait le pousser à devenir non-pratiquant. Cherchez toujours à comprendre, compatir et servir.



LE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE

Vous pouvez suivre et soutenir les progrès des membres en utilisant le suivi des bénéficiaires du FPE.

Le rapport indique :

- Les personnes ayant souscrit un emprunt.
- L'état des paiements (à jour ou non).
- Les personnes diplômées.
- D'autres renseignements.



UTILISATION DU SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE

Utilisez les renseignements contenus dans le suivi des bénéficiaires du FPE pour :

- Être au courant des progrès des membres.
- Constater leurs réussites.
- Cerner leurs difficultés.
- Travailler avec leurs dirigeants de prêtrise.
- Servir les membres.



OÙ PUIS-JE TROUVER LE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE ?

Le suivi des bénéficiaires du FPE est disponible sur le site de l'Église dans la [Documentation pour dirigeants et greffiers](#) dans le menu des Rapports.

Pour être guidé pas-à-pas sur la manière de vous connecter à votre compte SDJ et de trouver le suivi dans la LCR, consultez **l'annexe** à la fin de cette formation.

The screenshot shows the website interface for the Church of Jesus Christ of Latter-day Saints. The main navigation bar includes 'Écritures et étude', 'Familles et personnes', 'Faire connaître l'Évangile', 'Inspiration et nouvelles', and 'Servir et enseigner'. A search bar is located on the right. Below the navigation bar, the 'Rapports' menu is expanded, showing various options. The option 'Les bénéficiaires du FPE' is highlighted with a yellow box. Other options in the 'Rapports' menu include 'Aide apportée par les services d'entraide', 'Apurement des certificats de membres', 'Créer un rapport', 'Indicateurs clé', 'Liste des anniversaires', 'Liste des membres', and 'Liste des mesures et des entretiens'. The 'FORMULAIRES' section includes 'FPE - Formulaire d'approbation', 'Formulaires d'enregistrement des ordonnances', 'Listes de présence', 'Progression des nouveaux membres et des membres qui reviennent à l'Église', 'Recommandation pour accomplir une ordonnance', and 'Soutien des officiers'. The 'CERTIFICATS' section includes 'Imprimer les certificats'. The 'DÉPARTEMENT D'ÉDUCATION DE L'ÉGLISE' section includes 'Assistance trimestrielle'. The 'RECOMMANDATIONS À L'USAGE DU TEMPLE' section includes 'Non dotés', 'Sans recommandation', 'Statut de la recommandation à l'usage du temple', and 'Statut des recommandations pour les jeunes'. A search bar is also visible on the right side of the page.

SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE : DATE DE REMISE DE DIPLÔME

Dans le suivi des bénéficiaires du FPE, la date de remise du diplôme est rouge si la date prévue sur l'application du prêt est dépassée. Demandez aux membres de mettre à jour les renseignements ou de se rendre sur pef.lds.org pour confirmer la fin de leur formation.

S'ils n'ont pas terminé leur formation, encouragez-les à le faire. S'ils sont dans une situation difficile qui ne leur permet pas de continuer leurs études ou de rembourser leur emprunt, ils peuvent recevoir de l'aide. Consultez pef.lds.org/help. Ils peuvent aussi se joindre à un groupe d'autonomie tel que « *Lancer mon entreprise et la développer* » ou refaire celui intitulé « *Des études pour un meilleur emploi* ».

NOM	STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT	DATE DE RENOUVELLEMENT	DATE DE REMISE DE DIPLÔME	STATUT DU PAIEMENT
[Nom]	À récolte		1 avr. 2019	En cours
[Nom]	À récolte	1 jan. 2020	1 mars 2022	En cours
[Nom]	A abandonné			Complètement réglé
[Nom]	À récolte		1 déc. 2019	Pas à jour
[Nom]	À récolte		1 juil. 2019	Pas à jour
[Nom]	À récolte		28 fév. 2015	Pas à jour

SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE : PERSONNALISER LE SUIVI

Si vous avez beaucoup de bénéficiaires du FPE, le suivi sera plus simple si vous utilisez la fonction de tri et les filtres.

Documentation pour les dirigeants et les greffiers

Monde entier - Français
Mon compte et ma paroisse

Écritures et étude Familles et personnes Faire connaître l'Évangile Inspiration et nouvelles Servir et enseigner

Membres Organisations Rapports Service Finances Applications Autres Aide

Rechercher sur les sites de l'Église

Les bénéficiaires du FPE

Trouver des personnes et des pages

Imprimer

Voici la liste des membres de votre unité qui ont participé au programme de prêts du FPE. Ce document a pour but d'aider les dirigeants de la prêtrise à soutenir, encourager et guider. Nous invitons les dirigeants à consulter cette liste régulièrement et à proposer leur aide aux membres qui arrêtent leurs études, qui n'ont pas de diplôme, ou qui ne sont pas à jour dans leur prêt du FPE à cause de difficultés pour terminer leurs études ou leur formation et devenir autonomes. Le comité d'autonomie et les spécialistes de l'autonomie peuvent travailler avec ces membres sous la direction de leurs dirigeants de la prêtrise. Les bénéficiaires du FPE peuvent contacter le centre d'assistance du FPE pour toute l'aide dont ils ont besoin, y compris quand ils ont des difficultés à rembourser leur emprunt.

Rechercher Options Inclure

NOM	STATUT DE L'ÉTABLISSEMENT	DATE DE RENOUVELLEMENT	DATE DE REMISE DE DIPLÔME	STATUT DU PAIEMENT
[Nom]	À récolte		1 avr. 2019	En cours
[Nom]	À récolte	1 jan. 2020	1 mars 2022	En cours
[Nom]	A abandonné			Complètement réglé
[Nom]	À récolte		1 déc. 2019	Pas à jour
[Nom]	À récolte		1 juil. 2019	Pas à jour
[Nom]	À récolte		28 fév. 2015	Pas à jour

VÉRIFIEZ VOS CONNAISSANCES

Mettez en pratique ce que vous avez appris.
Voyez si vous pouvez répondre à ces six
questions que l'on risque de vous poser.





LA FORMATION EST PLUS DIFFICILE QUE CE QUE J'IMAGINAIS. JE SUIS DÉCOURAGÉ ET JE VEUX ABANDONNER. QUE DOIS-JE FAIRE?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

- A. « Vous devriez abandonner. »
- B. « Comment puis-je vous aider ? »
- C. « Si vous abandonnez le programme prématurément, le remboursement total du FPE sera requis immédiatement. »
- D. « C'est de votre faute. Vous auriez pu choisir une formation plus simple. »



LA FORMATION EST PLUS DIFFICILE QUE CE QUE J'IMAGINAIS. JE SUIS DÉCOURAGÉ ET JE VEUX ABANDONNER. QUE DOIS-JE FAIRE?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

A. « Vous devriez abandonner. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Dans la plupart des cas, vous devez soutenir les membres et les encourager à terminer leur formation.

B. « Comment puis-je vous aider ? »



C'est la bonne réponse. Souvent, quand une personne est découragée et a envie d'abandonner, elle a seulement besoin de soutien et d'encouragements. Apprenez à connaître chaque personne pour trouver la meilleure façon de la soutenir et de l'encourager.

C. « Si vous abandonnez le programme prématurément, le remboursement total du FPE sera requis immédiatement. »

Ce n'est pas la bonne réponse parce que ce n'est pas vrai. Tous les prêts du FPE ne sont pas à rembourser immédiatement après avoir quitté un programme de formation. Le montant doit toujours être remboursé, mais au fil du temps.

D. « C'est de votre faute. Vous auriez pu choisir une formation plus simple. »

Ce n'est pas la bonne réponse car la formation la plus simple ne conduit pas forcément à un travail permettant aux membres de devenir autonomes.



J'AI TERMINÉ LA FORMATION IL Y A PLUS D'UN MOIS MAIS JE N'AI PAS TROUVÉ DE TRAVAIL. QUE DOIS-JE FAIRE?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

- A. « Visiblement, la formation était une perte de temps. Vous devriez récupérer l'argent que vous avez déjà remboursé au FPE. »
- B. « Soyez patient et laissez les employeurs venir à vous. »
- C. « Vous auriez dû choisir une formation qui garantissait un emploi. »
- D. « Les groupes d'autonomie '*Trouver un meilleur emploi*' ou '*Lancer mon entreprise et la développer*' peuvent vous aider à commencer à travailler. »



J'AI TERMINÉ LA FORMATION IL Y A PLUS D'UN MOIS MAIS JE N'AI PAS TROUVÉ DE TRAVAIL. QUE DOIS-JE FAIRE?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

A. « Visiblement, la formation était une perte de temps. Vous devriez récupérer l'argent que vous avez déjà remboursé au FPE. »

Ce n'est pas la bonne réponse car le remboursement de l'emprunt n'est pas possible pour un membre qui ne trouve pas un meilleur emploi.

B. « Soyez patient et laissez les employeurs venir à vous. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les membres doivent rechercher activement un emploi et non attendre que les employeurs viennent à eux.

C. « Vous auriez dû choisir une formation qui garantissait un emploi. »

Ce n'est pas la bonne réponse car la plupart des formations ne garantissent pas un emploi à la clé. Les membres doivent chercher activement un travail.

D. « Les groupes d'autonomie '*Trouver un meilleur emploi*' ou '*Lancer mon entreprise et la développer*' peuvent vous aider à commencer à travailler. »



C'est la bonne réponse. Les groupes d'accès à l'autonomie « *Trouver un meilleur emploi* » ou « *Lancer mon entreprise et la développer* » peuvent aider les membres à commencer à travailler. Incitez-les à y participer.



UN MEMBRE A PERDU SON EMPLOI ET NE PEUT PLUS REMBOURSER SON EMPRUNT. COMMENT PUIS-JE L'AIDER ?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

- A. « Utilisez l'argent des offrandes de jeûne pour rembourser votre prêt du FPE jusqu'à ce que vous puissiez le faire vous-même. »
- B. « Dites-lui qu'il est possible de faire des ajustements dans le remboursement. Invitez-le à se connecter sur son compte FPE afin de contacter l'assistance. »
- C. « Dites-lui d'arrêter les paiements. »
- D. « Faites pression sur lui pour qu'il rembourse. »



UN MEMBRE A PERDU SON EMPLOI ET NE PEUT PLUS REMBOURSER SON EMPRUNT. COMMENT PUIS-JE L'AIDER ?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

A. « Utilisez l'argent des offrandes de jeûne pour rembourser votre prêt du FPE jusqu'à ce que vous puissiez le faire vous-même. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les évêques ne doivent pas utiliser les offrandes de jeûne pour rembourser les prêts du FPE.

B. « Dites-lui qu'il est possible de faire des ajustements dans le remboursement. Invitez-le à se connecter sur son compte FPE afin de contacter l'assistance. »



C'est la bonne réponse. Des ajustements dans le remboursement sont possibles. Dites-leur de se connecter sur leur compte FPE afin de contacter l'assistance.

C. « Dites-lui d'arrêter les paiements. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Faites savoir aux membres qu'il est possible de demander un ajustement dans le remboursement. Dites-leur de se connecter sur leur compte FPE afin de contacter l'assistance FPE.

D. « Faites pression sur lui pour qu'il rembourse. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les dirigeants de la prêtrise ne doivent pas faire pression sur les membres dans le remboursement de leurs emprunts.



J'AI DU MAL À REMBOURSER MON PRÊT DU FPE. DOIS-JE VRAIMENT LE FAIRE ENTIÈREMENT ? JE SUIS SÛR QUE L'ÉGLISE PEUT PAYER LA DIFFÉRENCE.

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

- A. « Vous devez tenir votre engagement de rembourser le prêt. Il est important d'être intègre. »

- B. « Payez ce que vous pouvez. L'Église payera la différence. »

- C. « Si j'étais vous, je rembourserais seulement le montant que mérite la formation. »

- D. « Si vous ne remboursez pas le prêt, vous ne serez plus le bienvenu à l'Église. »



J'AI DU MAL À REMBOURSER MON PRÊT DU FPE. DOIS-JE VRAIMENT LE FAIRE ENTIÈREMENT ? JE SUIS SÛR QUE L'ÉGLISE PEUT PAYER LA DIFFÉRENCE.

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

A. « Vous devez tenir votre engagement de rembourser le prêt. Il est important d'être intègre. »



C'est la bonne réponse. Encouragez les membres à respecter l'engagement de rembourser le prêt. Il est important d'être intègre. De plus, il y a des bénédictions associées au remboursement du prêt et cela permettra à d'autres d'en bénéficier. Soyez compréhensif, compatissant et serviable en discutant du remboursement du prêt.

B. « Payez ce que vous pouvez. L'Église payera la différence. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les membres doivent rembourser le prêt, tout comme ils le feraient s'il venait d'une banque.

C. « Si j'étais vous, je rembourserais seulement le montant que mérite la formation. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les membres n'ont pas la possibilité de payer le montant que mérite la formation selon eux.

D. « Si vous ne remboursez pas le prêt, vous ne serez plus le bienvenu à l'Église. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les membres sont **toujours** les bienvenus à l'Église et ne doivent pas être dénigrés même s'il leur est difficile de tenir leurs engagements.



COMMENT EFFECTUER UN REMBOURSEMENT DU PRÊT DU FPE ?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

- A. « Apportez l'argent au centre de l'autonomie. »
- B. « Envoyez l'argent au bureau interrégional. »
- C. « Remboursez votre prêt avec vos offrandes de jeûne. »
- D. « Connectez-vous sur pef.lds.org et suivez les instructions concernant les remboursements. »



COMMENT EFFECTUER UN REMBOURSEMENT DU PRÊT DU FPE ?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

A. « Apportez l'argent au centre de l'autonomie. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les membres n'apportent pas l'argent au centre de l'autonomie.

B. « Envoyez l'argent au bureau interrégional. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les membres n'envoient pas l'argent au bureau interrégional.

C. « Remboursez votre prêt avec vos offrandes de jeûne. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les membres ne font pas de remboursements avec leurs offrandes de jeûne.

D. « Connectez-vous sur pef.lds.org et suivez les instructions concernant les remboursements. »



C'est la bonne réponse. Les membres se connectent sur pef.lds.org et suivent les instructions.



COMMENT LE FPE VERSERA-T-IL L'ARGENT À MON ÉTABLISSEMENT ? COMMENT PUIS-JE VÉRIFIER SI MON ÉTABLISSEMENT A BIEN ÉTÉ PAYÉ ?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

- A. « Des versements sont envoyés à votre établissement au début de chaque mois. Contactez régulièrement votre responsable d'autonomie pour savoir à quel moment cela a été fait. »
- B. « Votre établissement envoie une facture au FPE. Vous devrez appeler l'établissement pour savoir s'il a été payé. »
- C. « Le greffier de votre paroisse envoie des versements à votre établissement. Contactez-le régulièrement pour savoir à quel moment cela a été fait. »
- D. « Connectez-vous sur votre compte FPE pef.lds.org et faites une demande de versement pour votre établissement. Depuis votre compte FPE, vous pourrez savoir à quel moment cela a été fait. »



COMMENT LE FPE VERSERA-T-IL L'ARGENT À MON ÉTABLISSEMENT ? COMMENT PUIS-JE VÉRIFIER SI MON ÉTABLISSEMENT A BIEN ÉTÉ PAYÉ ?

Quelle est la meilleure réponse à apporter ?

A. « Des versements sont envoyés à votre établissement au début de chaque mois. Contactez régulièrement votre responsable d'autonomie pour savoir à quel moment cela a été fait. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les versements ne sont pas envoyés automatiquement. Les membres n'ont pas besoin d'appeler le responsable de l'autonomie.

B. « Votre établissement envoie une facture au FPE. Vous devrez appeler l'établissement pour savoir s'il a été payé. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les établissements n'envoient pas de facture au FPE.

C. « Le greffier de votre paroisse envoie des versements à votre établissement. Contactez-le régulièrement pour savoir à quel moment cela a été fait. »

Ce n'est pas la bonne réponse. Les greffiers de paroisse ne sont pas impliqués dans les remboursements du FPE.

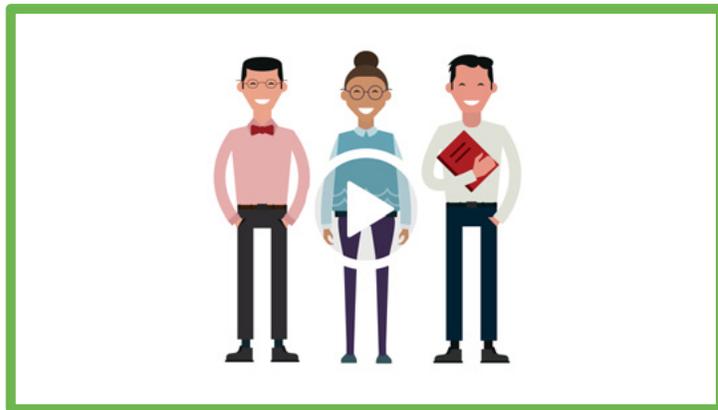
D. « Connectez-vous sur votre compte FPE pef.lds.org et faites une demande de versement pour votre établissement. Depuis votre compte FPE, vous pourrez savoir à quel moment cela a été fait. »



C'est la bonne réponse. Les membres se connectent sur leur compte FPE pef.lds.org et font une demande de versement. Ils s'y connectent aussi pour voir si l'argent a bien été envoyé. Ils doivent aussi contacter leur établissement pour s'assurer que le paiement a été reçu.

POUR EN SAVOIR PLUS

Si un membre, un évêque ou vous-même désirez en savoir plus sur les prêts du FPE, consultez la



Regardez la vidéo « [Le fonds perpétuel d'études aujourd'hui](#) ».



Consultez pef.lds.org.



Votre responsable local de l'autonomie

FÉLICITATIONS

Vous avez terminé le Module 2 : Soutenir les membres lorsqu'ils terminent leur formation et commencent à travailler

Nous vous remercions pour tout ce que vous faites pour permettre aux autres de devenir autonomes.



ANNEXE – CONSULTER LE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE

Étape 1 : Ouvrir une session avec son compte SDJ

Pour trouver le suivi du FPE, suivez ces étapes.

1. Ouvrez votre navigateur et allez sur **LDS.org**.
2. Sélectionnez **Mon compte et ma paroisse**.
3. Cliquez sur **Ouvrir une session**.
4. Ouvrez une session avec votre compte.
 - Si vous n'avez pas de compte SDJ, créez-en un.

Monde entier - Français

Mon compte et ma paroisse

Ouvrir une session

Ma paroisse

Annuaire

Calendrier

Dons

Outils et aide

Tous les outils

Localisateur d'église

Documentation pour les

ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS

Compte SDJ
OUVERTURE DE SESSION UNIQUE

Aide

Français

Ouvrir une session

Nom d'utilisateur du compte SDJ

Nom d'utilisateur oublié ?

Mot de passe

Mot de passe oublié ?

Une vérification en deux étapes est maintenant disponible. [Renseignez-vous et inscrivez-vous.](#)

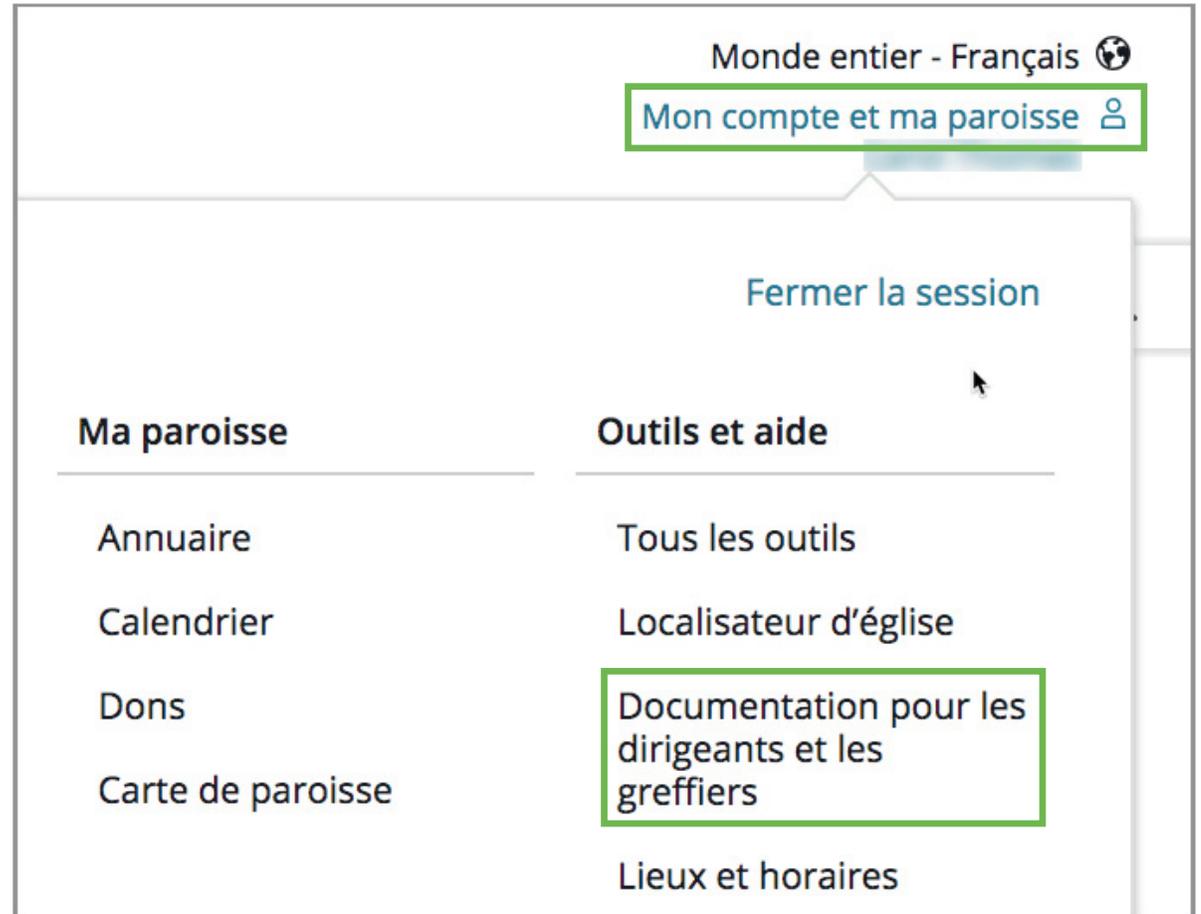
Ouvrir une session

S'inscrire pour avoir un compte SDJ

ANNEXE – CONSULTER LE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE

Étape 2 : Accéder à la documentation pour les dirigeants et les greffiers (LCR)

5. Sélectionnez à nouveau **Mon compte et ma paroisse**.
6. Cliquez sur **Documentation pour dirigeants et greffiers**.



ANNEXE – CONSULTER LE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE

Étape 3 : Ouvrez le suivi des bénéficiaires du FPE

7. Cliquez sur **Rapports**.

8. Cliquez sur **Bénéficiaires du FPE**.

Le suivi s'affichera.

The screenshot shows the website interface for the 'Église de Jésus-Christ des Saints Derniers Jours'. The main header includes the church's name and the title 'Documentation pour les dirigeants et les greffiers'. The navigation bar contains links for 'Écritures et étude', 'Familles et personnes', 'Faire connaître l'Évangile', 'Inspiration et nouvelles', and 'Servir et enseigner'. A search bar is located on the right. Below the navigation bar, a dropdown menu for 'Rapports' is open, displaying a grid of report categories. The category 'Les bénéficiaires du FPE' is highlighted with an orange box. Other categories include 'Aide apportée par les services d'entraide', 'Membres ayant déménagé', 'Formulaires', and 'Département d'éducation de l'église'. The 'Formulaires' section includes 'FPE - Formulaire d'approbation', 'Listes de présence', and 'Soutien des officiers'. The 'Département d'éducation de l'église' section includes 'Assistance trimestrielle' and 'Recommandations à l'usage du temple'. A sidebar on the left shows a list of navigation options, and a search bar is visible on the right side of the page.

ANNEXE – CONSULTER LE SUIVI DES BÉNÉFICIAIRES DU FPE

Que faire si vous n'avez pas accès à la documentation pour dirigeants et greffiers ? (LCR)

- Dès lors que vous êtes appelé spécialiste de l'autonomie, vous devez avoir accès à la Documentation pour dirigeants et greffiers (LCR).
- Si le message « Accès refusé » s'affiche, parlez-en à votre greffier de paroisse ou de pieu et demandez-lui de mettre à jour votre appel de spécialiste de l'autonomie dans le système de gestion des registres des membres. Cela vous donnera l'accès.

Note : Les évêques et les présidents de branche, tout comme les présidents de district, ont accès au suivi des bénéficiaires du FPE sur la LCR.

INDEX

Introduction [[2](#)]

Étapes suivantes après la demande de prêt du FPE [[4](#)]

1. Aider les membres à terminer leur formation [[6](#)]

2. Encourager les membres à commencer à travailler [[10](#)]

3. Encourager les membres à respecter leurs engagements [[15](#)]

Le suivi des bénéficiaires au FPE [[20](#)]

Vérifiez vos connaissances [[26](#)]

Annexe - Consulter le suivi des bénéficiaires [[42](#)]

ÉGLISE DE
JÉSUS-CHRIST
DES SAINTS
DES DERNIERS JOURS